Extrait de la délibération du Conseil d'Administration du 12 octobre 2026

Conformément à l'article IX des statuts de l'association **Pays Royannais Environnement**, sise 3 bis avenue du Docteur Camus à Saint-Georges-de-Didonne (17110), le Conseil d'administration autorise l'association à exercer un recours contentieux à l'encontre de l'arrêté de la préfète de la Gironde portant autorisation environnementale d'un établissement élevage piscicole (rubrique 2130) et son atelier de transformation, situé sur la commune de VERDON SUR MER exploité par SAUMON DU MEDOC.

L'association **Pays Royannais Environnement** est représentée en justice par son Président en exercice.

Le Cabinet TTLA & Associés, et en particulier Maître François Lafforgue et Maître Hermine Baron, sont mandatés pour exercer ce recours.

Fait à Saint-Georges-de-Didonne, le 15 octobre 2026

Le Président de séance, Gérard BUNEL

Signature

